



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud



# AVIS PUBLIC

## Année de transition

Prenez avis que, conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud tiendra des assemblées publiques de consultation concernant l'année de transition (année précédant une possible fermeture) pour les écoles primaires de Sainte-Lucie, de Saint-Marcel et des Échos-de-la-Forêt (Saint-Philémon).

- **Assemblée à l'école primaire des Échos-de-la-Forêt (Saint-Philémon) : 15 octobre 2018 à 18 h 30**
- **Assemblée à l'école primaire de Saint-Marcel : 22 octobre 2018 à 18 h 30**
- **Assemblée à l'école primaire de Sainte-Lucie : 29 octobre 2018 à 18 h 30**

Pour toute information relative à l'année de transition pour ces écoles, contactez le Secrétariat général au 418 248-1001 poste 8480.

Donné à Montmagny ce 26<sup>e</sup> jour de juin 2018  
La secrétaire générale, Caroline Isabelle